REUNION DU LUNDI 2 DECEMBRE 2013

L'an deux mille treize, le 02 décembre à 09 heures 30, les membres du Conseil général de la Somme se sont réunis en leur hôtel dans la salle ordinaire des délibérations Max Lejeune, sous la présidence de M. Christian MANABLE, président du Conseil général.

ETAIENT PRESENTS : M. JEROME BIGNON, M. MICHEL BOULOGNE, M. STEPHANE BRUNEL, M. JEAN-CLAUDE BUISINE, M. DOMINIQUE CAMUS, M. CLAUDE CHAIDRON, M. PHILIPPE CHEVAL, M. BERNARD DAVERGNE, M. HUBERT DE JENLIS, MME ISABELLE DEMAISON, M. PASCAL DEMARTHE, M. DANIEL DESTRUEL, M. MARC DEWAELE, M. DANIEL DUBOIS, MME BRIGITTE FOURE, M. MARCEL GUYOT, M. CLAUDE JACOB, M. OLIVIER JARDE, M. GREGORY LABILLE, M. FRANCIS LEC, M. REGIS LECUYER, MME CHRISTINE LEFEVRE, M. DAVID LEFEVRE, M. JANNICK LEFEUVRE, MME BRIGITTE LEROY-LHOMME, M. PIERRE LINEATTE, M. RENE LOGNON, M. JEAN-CHRISTOPHE LORIC, M. NICOLAS LOTTIN, M. GERALD MAISSE, M. EMMANUEL MAQUET, M. GILBERT MATHON, M. JEAN-LOUIS PIOT, M. PAUL PILOT, M. DOMINIQUE PROYART, MME CATHERINE QUIGNON, M. LAURENT SOMON, M. JEAN-JACQUES STOTER, M. JOSE SUEUR, M. JEAN-PIERRE TETU, MME SARAH THUILLIEZ, M. CHRISTIAN VLAEMINCK, M. JEAN-LOUIS WADOUX

EXCUSES : M. PIERRE BOULANGER, M. JEAN-PAUL NIGAUT

- oooOooo -

Le procès-verbal de la séance du 21 octobre 2013 est adopté.

Le quorum étant atteint, Monsieur le Président ouvre la séance.

En introduction de cette réunion, M. le Président expose les principaux rapports soumis à l'examen de l'Assemblée et dont il considère l'adoption indispensable au bon fonctionnement du Département.

Le premier de ces rapports concerne l'autorisation, jusqu'à l'adoption du budget primitif pour 2014, à engager, liquider et mandater certaines dépenses de fonctionnement et d'investissement du budget de la collectivité.

Il indique que le report du vote du budget primitif tient aux profondes modifications qui seront apportées par la loi de finances pour 2014 sur les recettes des Départements par des baisses de dotations, mais également des recettes nouvelles qui, pour une part significative, viendront compenser le reste à charge des allocations individuelles de solidarité. Par conséquent, dans la mesure où le détail des décisions de l'Etat n'est pas définitivement connu, le report du vote du budget est rendu nécessaire pour bâtir un budget primitif sincère.

M. le Président poursuit son propos en soulignant la création de 25 postes dans le cadre des contrats d'avenir prévue au rapport « Ressources et relations humaines ».

M. le Président présente ensuite le rapport relatif à l'avis du Département sur le programme Interdépartemental d'accompagnement des handicaps et de la perte d'autonomie (PRIAC) proposé par l'ARS. Il rappelle que ce dossier revêt une importance particulière puisqu'il conditionne la qualité des services rendus aux personnes âgées et handicapées.

Il cite ensuite le second rapport de la commission des Solidarités, qui a pour objet l'approbation du Plan Départemental de Prévention de la Délinquance élaboré par le préfet de la Somme. Il se décline trois orientations prioritaires : la prévention de la délinquance, la prévention des violences faites aux femmes, et enfin la tranquillité urbaine.

M. le Président tient ensuite à remercier M. le Colonel Dehédin, directeur départemental du SDIS, d'être présent au sein de l'Assemblée ce jour afin d'y présenter la révision du Schéma Départemental d'Analyse et de Couverture des Risques soumis également à l'avis de l'Assemblée.

M. le Président rappelle que le rapport intitulé « Le collège, lieu de réussite » prévoit la reconduction des tarifs des cantines scolaires dans les 48 collèges publics du Département à l'identique de 2012/2013 et le maintien d'un tarif minoré de 0,40€ par repas pour les collégiens bénéficiaires de l'allocation départementale de scolarité.

Pour conclure, M. le Président présente le rapport relatif à la conclusion d'un contrat de développement culturel, avec un crédit de fonctionnement de près de 1,8 million d'euros, pour le Centre Culturel de Rencontre Abbaye de Saint-Riquier Baie de Somme. Ce contrat se matérialise au travers de trois conventions ; la première concernant la mise en œuvre de l'action culturelle et au fonctionnement du CCR ; la seconde organisant la mise à disposition des locaux et des moyens matériels; la troisième tenant à la mise à disposition des personnels du Département auprès de cette association. M. le Président précise que ces crédits ne sont pas des crédits nouveaux mais étaient antérieurement utilisés au sein du Budget du Conseil général pour l'Abbaye de Saint-Riquier. Enfin M. le Président souligne que les objectifs de la création du CCR sont d'une part, un projet de développement local autour du projet culturel ambitieux d'une « Abbaye des écritures » et d'autre part, un projet partenarial, dans le but de réunir toutes les institutions publiques et l'économie locale indispensables au redémarrage de ce site.

M. PILOT présente les dix vœux déposés pour la présente réunion.

M. le Président rappelle que deux séances de travail concernant le SDACR et le Syndicat Mixte Baie de Somme – Grand Littoral Picard sont prévues. Il ouvre le débat et demande aux différents orateurs d'être concis.

M. DUBOIS précise que son intervention concernera uniquement le rapport relatif à l'ouverture des crédits avant vote du Budget Primitif pour 2014. Il note qu'il s'agit de la deuxième fois que la majorité use de ce procédé car il y a un an, M. le Président avait essayé de convaincre cette Assemblée que la victoire de la Gauche aux élections présidentielle puis législatives justifiait le report

du vote du budget dans l'attente d'un changement en faveur des collectivités territoriales. Toutefois M. DUBOIS au terme de l'année 2013 retient que la majorité a été contrainte de prélever 11 millions d'euros sur l'excédent pour équilibrer le budget 2013 et que les lois sur la décentralisation ne sont toujours pas votées. Il s'interroge sur les arguments que développera M. le Président pour justifier de nouveau le report du vote du Budget Primitif.

M. DUBOIS estime que M. le Président a connaissance de la baisse des dotations de l'Etat de l'ordre d'un milliard et demi d'euros avec dans le même temps une augmentation des crédits alloués au paiement du RSA et de l'APA. M. DUBOIS note également que le Département table sur une croissance des droits de mutation à titre onéreux (DMTO) alors que dans le même temps le dernier rapport de l'INSEE pointe une crise durable du logement en France avec un nombre de nouveaux logements construits qui s'effondre et une baisse constante du nombre de transactions immobilières en France.

M. DUBOIS juge ainsi que ce report traduit de grandes difficultés pour M. le Président à équilibrer le budget et s'interroge sur la nature des arbitrages budgétaires entre M. le Président et sa majorité à savoir l'augmentation des impôts locaux, la baisse de l'aide aux cantines, la baisse des aides aux TPE. Puis M. DUBOIS pose la question de savoir si la réforme fiscale prévue par le Gouvernement ne va pas mettre les collectivités territoriales encore un peu plus en difficulté sachant que selon un article du journal Le Monde, une des pistes de l'Etat serait de freiner les dépenses des collectivités. M. DUBOIS estime que cette nouvelle hausse va inévitablement mettre en péril les structures qui peinent déjà à se mettre à l'équilibre et rappelle que certaines collectivités locales envisagent d'augmenter leurs impôts pour compenser la baisse des dotations de l'Etat, la hausse de la TVA, l'aménagement des rythmes scolaires et la réduction des subventions régionales. Il évoque ensuite une autre piste de réflexion pour le Gouvernement qui serait de réduire les dépenses de fonctionnement des collectivités locales en limitant par exemple le nombre d'agents dans les collectivités territoriales ce qui, selon M. DUBOIS, posera un problème à M. le Président au vu du nombre de chargés de missions employés par le Département.

Ces pistes de réflexions engagées par le Gouvernement dont celle de voir disparaître les communes au sein des communautés de communes représentent selon M. DUBOIS de terribles attaques contre les territoires ruraux et juge que l'on assiste actuellement au retour d'un Etat jacobin qui transforme les collectivités en de simples supplétifs du Gouvernement. Il termine enfin en rappelant à M. le Président que l'année 2014 s'annonce selon lui encore plus morose pour l'exécutif départemental.

M. JARDE tient à illustrer les propos de M. DUBOIS et rappelle que l'acte III de la décentralisation prévoit le transfert des ESAT aux conseils généraux. Ayant été interpellé à ce sujet par certains ESAT qui connaissent des difficultés de trésorerie, M. JARDE souhaite savoir quelles sont les actions que M. le Président compte entreprendre à ce propos et s'il a lui-même été sollicité à ce sujet.

En réponse à M. DUBOIS, M. LEC se dit surpris de constater la hâte de l'opposition à débattre du Budget Primitif 2014 alors que le Débat d'Orientation Budgétaire n'a pas eu lieu et qu'il y a quelques mois, ces mêmes élus quittaient collectivement la séance du Budget Primitif 2013 et faisaient suivre ce départ d'une conférence de presse tapageuse et d'un recours pour excès de pouvoir au tribunal administratif d'Amiens mettant en péril par la même occasion les décisions en faveur de l'avenir des Samariens.

M. BIGNON interrompt l'orateur. M. le Président rappelle à la discipline.

M. LEC estime que l'utilisation des excédents du budget est parfaitement légale. Il rappelle ensuite la suppression de la Taxe Professionnelle par la précédente majorité présidentielle a mis en grande difficulté les collectivités territoriales. Il souligne que la situation des collectivités est aujourd'hui bien mieux prise en compte par le Gouvernement actuel mais qu'il reste toutefois en attente d'autres gestes financiers notamment sur les allocations de solidarité et qu'il est dès lors normal de reporter le vote du Budget. Il informe qu'il se rendra demain à la commission des finances de l'ADF où la situation sera examinée avec responsabilité.

En réponse à M. DUBOIS, M. le Président indique que l'ouverture des crédits pour 2014 avant le vote du Budget Primitif est indispensable et que le fait de voter le Budget Primitif de l'année en mars est permis par la loi et que cette option a été choisie de manière à « coller » aux évolutions de la loi de finances. M. le Président souligne qu'avant 2012, les appels réitérés des collectivités territoriales au Gouvernement étaient restés vains malgré l'effet de ciseaux entre les allocations individuelles de solidarité et les ressources départementales et qu'aujourd'hui le Gouvernement a reconnu que les Départements étaient les collectivités les plus fragilisées en mettant en place deux fonds exceptionnels d'aide dont, au total, le Département de la Somme bénéficie de plus de trois millions d'euros.

Concernant cette aide exceptionnelle, M. le Président tient à rappeler que sur les 101 Départements, 57 avaient déposé une demande d'aide et 23 en ont finalement bénéficiée parmi lesquels le Département de la Somme reconnaissant ainsi que les Samariens avaient à faire face à de grandes difficultés socio-économiques. Il appelle en conséquence l'opposition à plus de compréhension et de modestie.

M. le Président fait ensuite état de deux ressources pérennes : la première concerne le transfert des frais de gestion des impôts fonciers qui représente à lui seul 820 millions d'euros à l'échelle nationale et le déplafonnement des droits de mutation à titre onéreux (DMTO).

M. le Président regrette enfin que l'écotaxe ait été ajournée puisqu'elle représente un manque à gagner pour le Département d'environ cinq millions d'euros par an, ressource qui aurait été fléchée sur l'entretien du réseau routier départemental et le Canal Seine Nord Europe ce qui constitue un mauvais coup. M. le Président juge qu'à l'approche des prochaines échéances électorales tout est prétexte à contrer les réformes. Il affirme que les efforts demandés à l'ensemble des citoyens et plus

particulièrement aux Samariens est lié au déficit abyssal auquel l'Etat doit maintenant faire face, les économies mises en place étant louables et non préjudiciables car gouverner c'est envisager l'avenir et penser aux générations futures.

M. le Président donne lecture d'un pouvoir qui lui a été remis : M. NIGAUT pour M. STOTER.

M. le Président cède la parole à M. le Colonel Dehédin pour la présentation du SDACR révisé et précise qu'il n'est pas procédé à une suspension de séance, cette présentation étant suivie d'un débat.

M. le Colonel Dehédin présente le SDARC révisé.

M. SUEUR tient à souligner qu'il a lu avec beaucoup d'attention le rapport et qu'il a été particulièrement interpellé par le taux élevé de réalisation des objectifs dans un contexte de fortes contraintes budgétaires et pose la question de l'intégration des CPI dans les territoires déjà couverts et s'interroge sur la possibilité qu'elle ne mette en péril les délais d'intervention. Il souligne un possible problème de cheminement des moyens de secours avec une concentration excessive des moyens matériels et humains. La logique serait selon lui que les équipes sortent de plusieurs points d'intervention. M. SUEUR s'interroge également sur l'opportunité de regrouper certains centres pour plus d'efficacité et de réactivité. De même, il se demande s'il ne vaut pas mieux élargir le périmètre d'intervention d'un centre de secours plutôt que de créer un CPI. En conclusion, il souligne la qualité de ce schéma et félicite M. le Colonel Dehédin pour la qualité de ce document.

M. le Président tient à poser la question de la rémunération des sapeurs-pompiers volontaires qui, si elle s'avère insuffisante, pourrait représenter un frein à l'engagement de nouvelles recrues. Il pourrait y avoir, par effet de ricochet, un découragement des sapeurs-pompiers volontaires face à l'éclatement des moyens de secours.

M. le Colonel Dehédin évoque la défense des centres communaux par les élus locaux en précisant que les demandes de permission de dissolution de CPI étaient auparavant décidées à la suite du vote des conseillers municipaux ce qui n'est désormais plus le cas, la démarche se jouant actuellement à l'échelle du Département. Il souligne la difficulté de justifier une fermeture de CPI auprès des élus communaux car si les fusions de centres sont plutôt bénéfiques et permettent de réduire les délais d'intervention, les effectifs humains quant à eux ne sont pas forcément suffisants pour opérer cette fusion, d'où une certaine réticence.

Il rappelle également que la directive sur le temps de travail est intégrée partout où cela est possible afin de permettre une réduction significative des délais d'intervention. M. le Colonel Dehédin précise ensuite que chaque CPI est amené à intervenir sur un territoire donné. Il souligne que la principale problématique réside dans l'acheminement des moyens humains sachant qu'il faut huit à neuf minutes à un sapeur-pompier volontaire pour arriver au Centre, délai auquel il faut ajouter le transfert sur les lieux du sinistre. Le délai complet d'intervention est alors d'environ vingt minutes sur

site. Il compare ce délai à celui d'un sapeur-pompier professionnel qui sera opérationnel sur le lieu d'intervention en deux minutes trente maximum. Cette question du délai est cruciale en milieu urbain.

Pour répondre à la question de la répartition des interventions entre le SAMU et le SDIS, M. le Colonel Dehédin précise qu'une convention a été passée avec le SAMU sachant qu'en matière de régulation, les sapeurs-pompiers ne gèrent que le secours aux victimes sur la voie publique. Le SAMU est toujours consulté, la régulation médicale revenant de fait au SAMU.

Mme FOURE tient à exprimer son inquiétude concernant le territoire d'Amiens et plus particulièrement concernant la fermeture du site d'intervention situé rue Jean Catelas. Elle précise à cet effet que le CPI Catelas effectue plus de 10 000 sorties par an dont plus de 90% dans l'hyper-centre de la ville d'Amiens. Elle note que sur les 37 000 sorties effectuées chaque année dans la Somme, 15 000 le sont sur le seul territoire d'Amiens dont 75% concernent le secours aux victimes.

Mme FOURE souligne ensuite l'écart constaté entre les délais d'interventions en milieu urbain et rural en citant l'exemple des communes de Cagny et Pont-de-Metz qui se situent en zone « hors-délai ». Elle s'interroge sur le bien-fondé de cette fermeture et s'inquiète de la défense de l'agglomération amiénoise dans l'avenir mais également sur les conséquences des changements de temps de travail sur les centres Catelas et Ferry malgré le dévouement et le professionnalisme des agents.

M. le Colonel Dehédin en réponse à Mme FOURE lui indique que le centre d'intervention situé rue Jean Catelas à Amiens connaît de graves dysfonctionnements de par sa situation en hyper-centre mais également de par sa taille. Le centre est saturé avec des moyens matériels et humains insuffisants. Le montant d'une réhabilitation pour ce centre dépasse largement celui d'une redistribution de ses moyens et de la construction d'un centre au Sud de l'agglomération. Il rappelle en outre qu'en cas d'intervention, il est fait appel aux centres Ferry et Poulainville mais qu'il est possible en cas de besoin de dépêcher les unités de Flixecourt et dans un proche avenir celle du CPI Bocage / Hallue. M. le Colonel Dehédin précise qu'une petite équipe d'intervention sera maintenue à 400 mètres du site Catelas ce qui permettra d'intervenir dans de courts délais aux demandes de secours aux victimes dans l'hyper-centre d'Amiens.

M. le Président ajoute que l'agglomération amiénoise passe d'une configuration rectangulaire à une configuration triangulaire tenant compte du risque lié au classement en zone Seveso d'une partie des installations de la zone Industrielle Nord d'Amiens et qu'il est actuellement procédé à la recherche d'un terrain constructible au sud d'Amiens afin d'y implanter un nouveau centre d'intervention, le site du Château-Blanc ayant été abandonné. Il note qu'une petite antenne restera effectivement présente dans l'hyper-centre d'Amiens et rappelle également que l'entretien des véhicules du SDIS s'effectue dorénavant au sein du centre d'entretien du Conseil général à Glisy.

M. SOMON s'interroge sur la pertinence des suppressions de casernes en matière de proximité des services de secours et d'engagement de sapeurs-pompiers volontaires. Il note qu'une

augmentation des catastrophes naturelles est admise par tous alors que dans le même temps les moyens matériels et humains n'évoluent que très peu. Il rappelle également que le projet de reconstruction de la caserne de Bernaville a de nouveau été reporté entraînant une hausse de 70% des obligations et la perte de 500 000 euros faute d'une meilleure concertation entre les différents services.

M. le Colonel Dehédin rappelle que les moyens dévolus aux CPI revêtent un aspect opérationnel et économique et que l'objectif de la mutualisation des lots de bâchage de toitures lors de tempêtes répond à l'impératif de contenir les coûts de fonctionnement et, qu'en cas de sinistre les lots de matériels sont immédiatement acheminés par les centres du territoires sur les sites qui n'en sont pas pourvus, ce qui, il le rappelle, est déjà le cas pour les interventions liées aux incendies. Concernant la reconstruction de la caserne de Bernaville, M. le Colonel Dehédin précise que ce dossier relève d'une question économique. En réponse à M. SOMON, M. le Colonel Dehédin indique que les sapeurs-pompiers n'interviennent pas à l'appel mais seulement si les services municipaux concernés n'interviennent pas.

M. SOMON estime qu'il serait nécessaire de redéfinir les relations entre le SDIS et les collectivités territoriales.

M. JARDE évoque l'ouverture partielle du monosite Hospitalier Sud d'Amiens en 2014 et s'interroge sur le rôle précis des équipes d'intervention présentes intra-muros et apporte son soutien en tant que médecin, aux propos de Mme FOURE concernant l'importance d'une intervention rapide dans le centre d'Amiens. Il s'interroge également sur la répercussion de la décision de l'ARS de supprimer les gardes des médecins de ville après minuit.

M. le Colonel Dehédin répond à M. JARDE en lui indiquant que les équipes présentes sur place 24h/24 et 7j/7 sont habilitées à intervenir en première intention et assurent une mission de veille concernant le matériel anti-incendie, l'utilisation des locaux et participent également à la formation du personnel hospitalier en matière de conduite à tenir en cas de sinistre. Concernant les gardes du SAMU, le SDIS n'intervient qu'en cas de carence des ambulances privées.

M. VLAEMINCK tient à rendre hommage à l'ensemble du corps des sapeurs-pompiers et particulièrement aux équipes du Doullenais après le décès de M. Patrick Cuvillier. Il tient à souligner l'amélioration de la qualité des services de secours sur le territoire de Doullens bien que deux CPI y aient été dissous mais note toutefois que la position centrale de la ville de Doullens entre Amiens et Arras nécessitera tôt ou tard un renforcement des moyens.

M. le Président tient à rappeler les investissements importants réalisés en faveur du SDIS depuis 2008 et plus généralement en faveur de la sécurité de l'ensemble des Samariens avec entre autre l'ouverture de la « Maison à Feu », le système de communication « Antarès » ou encore le redéploiement des casernes.

M. le Président suspend la séance.

(La séance suspendue à 11h55 est reprise à 16h05).

Monsieur le Président donne lecture de pouvoirs qui lui ont été remis : M. BOULANGER pour M.DEWAELE, Mme FOURE pour M. DUBOIS, M. BIGNON pour M. MAQUET.

13.1.50 - RESSOURCES ET RELATIONS HUMAINES. – M. Francis LEC, rapporteur, Président, conclusions adoptées.

13.1.48 - OPERATIONS FINANCIERES : OUVERTURE DES CREDITS AVANT VOTE DU BUDGET PRIMITIF POUR 2014. – M. Jean-Jacques STOTER, rapporteur, conclusions adoptées.

13.1.49 - FONDS DEPARTEMENTAL DE PEREQUATION DE LA TAXE PROFESSIONNELLE : REPARTITION DES RELIQUATS DES ROLES SUPPLEMENTAIRES 2006 A 2009. - M. Jean-Jacques STOTER, rapporteur, conclusions adoptées.

M. le Président indique qu'un document établissant la répartition par canton de ce fonds a été déposé sur table.

13.1.51 - DESIGNATION. – M. Christian MANABLE, rapporteur, conclusions adoptées.

M. Olivier JARDE est désigné pour siéger au sein du conseil d'administration de l'établissement médico-social d'Amiens en remplacement de M. Hubert de JENLIS.

13.2.54 - AVIS DE CONSULTATION SUR L'ACTUALISATION DU PROGRAMME INTERDEPARTEMENTAL D'ACCOMPAGNEMENT DES HANDICAPS ET DE LA PERTE D'AUTONOMIE (PRIAC). – Mme Isabelle DEMAISON, rapporteur, conclusions adoptées.

M. DEWAELE regrette de ne pas voir apparaître plus précisément la notion de SAMSAH dans le rapport et juge que cela aurait représenté un travail intéressant pour les équipes. Il indique qu'il s'abstiendra sur ce rapport.

M. le Président donne lecture d'un pouvoir qui lui a été remis : M. CHEVAL pour M. LEFEUVRE.

13.2.55 - PLAN DE PREVENTION DE LA DELINQUANCE DU DEPARTEMENT DE LA SOMME 2013-2017. – M.Christian MANABLE, rapporteur, Président, conclusions adoptées.

M. DEWAELE indique que les membres de l'opposition s'abstiendront sur ce rapport car ce plan de prévention de la délinquance relève du catalogue d'actions sans moyens affectés ; le rapport faisant apparaître une concentration des moyens sur la zone d'Amiens, alors que l'insécurité et les incivilités progressent sur les territoires ruraux également.

13.3.21 - VOEU : « CONTRE LE PRELEVEMENT DE 210 MILLIONS D'EUROS SUR LES MOYENS D'ACTION DES AGENCES DE L'EAU » déposé par le groupe « Centre et Indépendants », M. Stéphane BRUNEL, rapporteur, Président, conclusions adoptées.

M. TETU indique qu'il est justifié de demander l'application d'un principe de « pollueur – payeur » et ajoute à ce propos que l'eau doit payer l'eau.

M. DUBOIS rappelle quant à lui que près de 80% des redevances prélevées sur les ressources liées à l'eau le sont par les familles samariennes modestes et déjà frappées par l'augmentation des taxes et impôts. Il note à cet effet que les aides accordées par le Conseil général à ces familles sont récupérées de manière indirecte par l'Etat.

Il est procédé à un vote, le vœu est adopté à l'unanimité.

13.3.22 - VOEU : « POUR UNE TVA A 5,5% POUR LE SERVICE PUBLIC DES DECHETS » déposé par le groupe « Centre et Indépendants », M. Stéphane BRUNEL, rapporteur, Président.

M. LABILLE souligne que le discours de M. TETU sur l'eau s'applique de fait aux déchets. Il note à ce propos les efforts entrepris par les Samariens afin de réduire le volume de leurs déchets, efforts qui ont conduits à une réduction de 7% des volumes mis en décharge. Il fait part de son inquiétude de voir ces efforts remis en question si la TVA voyait son taux augmenter, ce qui selon lui aboutirait à un rejet du tri sélectif.

M. TETU juge quant à lui que le dossier concernant une hausse de la TVA sur les déchets a été mal engagé et aurait souhaité voir cette politique s'appuyer sur d'autres supports comme par exemple sur les objectifs de l'Agenda 21.

Il estime en outre qu'il est prématuré de toucher à ce dispositif quand il aurait été plus aisé d'introduire une notion de part variable de la taxation sur les déchets. Il rappelle enfin que 76% des communes samariennes ont adopté un plan de prévention des déchets et se félicite que les collègues de l'opposition opposés à l'adhésion à l'association « AMORCE » la consultent désormais.

M. DUBOIS estime qu'il existe actuellement suffisamment de taxes sur les déchets et qu'il s'agit une nouvelle fois de « coller » un nouvel impôt indirect sur cette ressource. Il admet que les débats concernant ce dossier sont difficiles à mener sur les territoires et qu'une analyse précise des budgets dans les structures communales serait judicieuse.

M. TETU rappelle que la population rurale est considérée comme une bonne élève en matière de tri sélectif des déchets et juge qu'il est trop hâtif de travailler sur le dossier du taux de la TVA sur les déchets actuellement. Il exprime son souhait de voir émerger une taxation incitative où la notion de citoyen-acteur prévaudrait, à l'image de ce qui se pratique déjà dans les pays scandinaves.

M. BRUNEL en réponse à M. DUBOIS rappelle qu'il ne s'agit pas d'accabler les urbains sur ce dossier sachant qu'il est moins aisé de trier correctement ses déchets lorsque l'on réside en habitat collectif.

Il est procédé à un vote, le vœu est adopté, les groupes « La Gauche Solidaire » et « Somme à Gauche » s'abstenant à l'exception de M. BRUNEL votant pour.

13.3.23 - VOEU : « SUPPRESSION DE L'ATESAT : REPOUSSER L'ECHEANCE », déposé par le groupe « UMP et apparentés », M. Stéphane BRUNEL, rapporteur, Président.

M. SOMON défend le vœu.

Il est procédé à un vote, le vœu est adopté, les groupes « Centre et Indépendants » , « UMPet apparentés », MM. PROYART et LINEATTE, Mme DEMAISON votant pour.

13.4.21 - REVISION DU SCHEMA DEPARTEMENTAL D'ANALYSE ET DE COUVERTURE DES RISQUES. – M. Pierre LINEATTE, rapporteur, Président.

M. le Président donne lecture d'un pouvoir qui lui a été remis : M. BRUNEL pour M. TETU.

Il est procédé à un vote, les conclusions du rapporteur sont adoptées, les groupes « Centre et Indépendants » et « UMP et apparentés » et M. NIGAUT s'abstenant.

13.4.22 - VOEU : « POUR UNE TVA REDUITE SUR LES TRANSPORTS COLLECTIFS » déposé par l'ensemble des groupes du Conseil général, M. Pierre LINEATTE, rapporteur, Président, conclusions adoptées.

Les vœux 13.4.22 « POUR UNE TVA REDUITE SUR LES TRANSPORTS COLLECTIFS » et 13.4.23 « POUR UNE TVA A 5,5% DANS LES TRANSPORTS COLLECTIFS DU QUOTIDIEN » ont été fusionnés au sein du vœu 13.4.22 « POUR UNE TVA REDUITE SUR LES TRANSPORTS COLLECTIFS » et déposé par l'ensemble des groupes du Conseil général.

En réponse à M. DEWAELE, M. le Président indique que les 3% supplémentaires vont s'appliquer aux transports scolaires.

M. le Président donne lecture d'un pouvoir qui lui a été remis : M. de JENLIS pour M. LECUYER.

Il est procédé à un vote, le vœu est adopté à l'unanimité.

13.5.51 - CONTRAT DE DEVELOPPEMENT CULTUREL. – M. Pascal DEMARTHE, rapporteur, conclusions adoptées.

M. le Président donne lecture de la liste des conseillers généraux siégant au conseil d'administration du Centre Culturel de Rencontre et qui à ce titre ne peuvent participer au vote sur ce rapport.

M. le Président donne lecture d'un pouvoir qui lui a été remis : M. VLAEMINCK pour Mme LEROY-LHOMME.

M. LEFEUVRE indique que compte tenu du flou relatif à la participation de la Région Picardie à ce projet, les groupes de l'opposition s'abstiendront.

Il est procédé à un vote, les conclusions du rapporteur sont adoptées, les groupes « Centre et Indépendants » et « UM et apparentés » s'abstenant.

13.5.52 - LE COLLEGE, LIEU DE REUSSITE. - M. Pascal DEMARTHE, rapporteur, conclusions adoptées.

M. MATHON informe l'Assemblée de l'existence d'un dispositif de réduction des frais de cantine à destination des enfants scolarisés à partir du collège. Il précise que ce dispositif du Ministère de l'Education Nationale permet aux familles nombreuses comptant au moins un enfant scolarisé au collège, lycée ou en cours d'études supérieures dans le secteur public de bénéficier, sans condition de ressources, d'une réduction de 10% de droit sur le paiement des frais de nourriture.

13.5.53 - VOEU : « DES MOYENS INNOVANTS POUR METTRE EN OEUVRE LA REFORME DES RYTHMES SCOLAIRES » déposé par le groupe « Somme à Gauche », M. Pascal DEMARTHE, rapporteur, conclusions adoptées.

M. JACOB tient à faire part des difficultés rencontrés par les EPCI à appliquer cette réforme et souhaite obtenir l'assurance que les ressources souhaitées pour mettre en œuvre celle-ci seront pérennes. Il indique qu'à titre personnel il votera pour ce vœu mais que liberté de vote est laissée aux membres de son groupe.

M. le Président informe l'Assemblée que plusieurs modifications ont été apportées au vœu par rapport à la version initiale et demande à M. DEMARTHE d'en faire la lecture.

Il est procédé à un vote sur le vœu qui est adopté, les groupes « Somme à Gauche », « Indépendants en Somme » et « Avenir en Somme » votant pour, les groupes « Centre et Indépendants » et « UMP et apparentés » votant contre.

13.5.54 - VOEU : « RYTHMES SCOLAIRES » déposé par les groupes « La Gauche Solidaire » et « Front de gauche, PCF et apparentés », M. Pascal DEMARTHE, rapporteur.

Il est procédé à un vote sur le vœu qui est rejeté, les groupes « Somme à Gauche », « Centre et Indépendants » et « UMP et apparentés », MM. LORIC et GUYOT votant contre.

A la demande de Mme DEMAISON, M. le Président suspend la séance.

(La séance suspendue à 17h05 est reprise à 17h15).

13.5.55 - VOEU : « NON A LA TVA A 20% SUR LA FILIERE EQUESTRE » déposé par les groupes « Centre et Indépendants » et « UMP et apparentés », M. Pascal DEMARTHE, rapporteur conclusions adoptées.

M. JARDE apporte son soutien aux sportifs amateurs dont certains sont également subventionnés par le Département. Il rappelle à ce propos que la filière équestre compte 5000 emplois directs et indirects dans la Somme, 26 000 licenciés et que l'équitation se place au 3ème rang des sports les plus pratiqués en France. Il tient à faire part de son incompréhension à la suite de la publication du décret d'application le 12 décembre 2013 et y voit un empressement injustifié de la part du Gouvernement. Il rappelle que par effet de ricochet les centres équestres vont devoir supporter une nouvelle hausse de taxe qui sera pour une partie répercutée sur les licenciés.

M. le Président donne lecture d'un pouvoir qui lui a été remis : M. DUBOIS pour M. CAMUS.

Il est procédé à un vote, le vœu est adopté, les groupes « Centre et Indépendants » et « UMP et apparentés », MM. LORIC et GUYOT votant pour.

13.5.56 - VOEU : « CONTRE UN AMENAGEMENT DES RYTHMES SCOLAIRES A LA HUSSARDE » déposé par le groupe « Centre et Indépendants », M. Pascal DEMARTHE, rapporteur.

M. JARDE estime qu'un report de la réforme des rythmes scolaires à l'année 2015 aurait été judicieux du fait des difficultés de recrutement des animateurs scolaires.

Il est procédé à un vote, le vœu est adopté à la majorité.

13.5.57 - VOEU : « POUR LA RECONNAISSANCE DES SOLDATS CONDAMNES POUR L'EXEMPLE COMME SOLDATS DE LA GRANDE GUERRE » déposé par les groupes « Somme à Gauche », « Front de gauche, PCF et apparentés » et « La Gauche Solidaire », M. Jean-Louis PIOT, rapporteur.

M. JARDE tient à préciser qu'au sein des 600 personnes concernées par cette demande, certains étaient des traitres ou des criminels de guerre. Il tient à souligner qu'il ne souhaite en aucun cas diviser dans ce travail de Mémoire mais estime qu'il serait bon de reporter le vote de ce vœu et de l'aborder dans un climat de sérénité.

M. MATHON indique que l'idée qui a été retenue est celle d'une réhabilitation des condamnés pour l'exemple et que ces cas sont suffisamment précis et qu'il votera ce texte.

Mme DEMAISON souligne l'importance des propos de M. MATHON et fait part de son expérience personnelle d'histoires marquantes de rapatriements de corps de ces fusillés pour l'exemple. Elle estime que c'est faire preuve d'un bel esprit que de porter cette revendication de réhabilitation et qu'il ne s'agit pas de condamnés de droit commun.

M. LINEATTE ajoute que certaines familles de ces condamnés pour l'exemple sont toujours aujourd'hui marquées par cette tragédie et demande qu'un peu de pitié soit accordée à ces soldats et qu'ils trouvent toute leur place dans cette demande d'intégration dans le Pardon.

M. JARDE indique qu'il est difficile de faire du cas par cas dans un tel contexte et que les propos de M. LINEATTE ne font que renforcer son souhait d'une déclaration solennelle du Président de la République à laquelle le Conseil général apporterait son soutien par une motion.

M. LEC dit son incompréhension de l'attitude de M. JARDE car il s'agit de réhabiliter la mémoire de ces soldats et ajoute que cette reconnaissance prend place dans un pays qui intègre dans sa Constitution le droit à un procès équitable et rappelle que les tribunaux militaires mis en place pendant et après la Première Guerre mondiale ne faisaient que peu de cas du droit et mettaient en pratique des décisions parfois arbitraires. Il estime qu'il est du devoir moral de chacun de soulager les souffrances des familles de ces condamnés et réitère son soutien plein et entier à ce vœu.

M. le Président tient à ajouter qu'il est difficile de s'imaginer toute l'horreur et l'enfer qu'a représenté cette guerre et qu'il est d'autant plus difficile de juger face à des attitudes parfois désespérées.

Il demande qu'un peu d'humanisme, de compréhension et de mansuétude soit apportés sur cette page de l'Histoire. M. le Président rappelle que la Grande-Bretagne et l'Allemagne ont réhabilité ces soldats et que le mouvement initié sous M. Lionel JOSPIN, repris par M. Nicolas SARKOZY et poursuivi aujourd'hui par M. le Président de la République pour la reconnaissance des soldats condamnés pour l'exemple mérite que l'on réhabilite ces soldats.

En conclusion, M. le Président cite deux exemples pour illustrer son propos : celui d'un lieutenant injustement fusillé sur sa civière pour « désobéissance » et celui d'un soldat perdu sur le champ de bataille et condamné pour désertion. M. le Président estime que le nom de tous ces soldats mérite de figurer sur les épitaphes des monuments aux morts.

Il est procédé à un vote, le vœu est adopté à la majorité, les groupes «Front de Gauche, PCF et apparentés », « La Gauche Solidaire », « Somme à Gauche », « indépendants en Somme » et M. LORIC votant pour.

M. le Président lève la séance.

(La séance est levée à 17h28).

.....

LE PRESIDENT,

M. Christian MANABLE.

LE SECRETAIRE,

M. Paul PILOT